

CHARTRE DE LA CONCERTATION

Projet Toulouse EuroSudOuest

Ce document a pour objectif de fixer les engagements collectifs auxquels souscrivent les participants à la démarche de concertation sur le projet Toulouse EuroSudOuest porté par Europolia et Toulouse Métropole.

LES OBJECTIFS DE LA CHARTRE

Ce document présente les grands principes du dispositif de concertation et les engagements d'Europolia et Toulouse Métropole pour garantir l'information et la participation du public. Il s'inscrit dans le cadre fixé par la charte de la participation du public du Ministère de la transition écologique et solidaire ¹.

La présente charte vise à favoriser la participation du plus grand nombre à l'élaboration du projet, à travers le respect de quatre grands principes :

- Un cadre clair et partagé,
- Un état d'esprit constructif,
- La recherche de la mobilisation de tous les publics concernés,
- L'encouragement du pouvoir d'initiative du citoyen.

Les principes sur lesquels se fondent cette concertation sont les suivants :

- Diversité : il s'agit de la prise en considération de l'ensemble des points de vue, d'où qu'ils viennent.
- Écoute : la parole de tous les acteurs doit être écoutée, argumentée et prise en compte, ce qui implique une relation continue.
- Transparence : les informations doivent être partagées et toute décision doit être argumentée en s'appuyant sur des critères expliqués à l'ensemble des acteurs.

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La concertation vise à associer le public à l'élaboration du projet, en l'informant sur les données du projet, en recueillant les observations qu'il suscite et en faisant émerger des propositions pour l'enrichir.

Cette concertation doit permettre :

- d'informer de l'avancée des études ;
- d'organiser le partage d'informations et l'écoute des avis exprimés ;
- de recueillir, tout au long du processus d'études, des avis et propositions de la part du public ;
- de disposer de connaissances concrètes permettant d'enrichir l'élaboration du projet Toulouse EuroSudOuest;

¹ https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf

- d'éclairer la maîtrise d'ouvrage sur les décisions à prendre dans le cadre du projet Toulouse EuroSudOuest ;
- de faire connaître les décisions prises sur le projet Toulouse EuroSudOuest afin de favoriser la participation des acteurs et du public.

L'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

Il est prévu un dispositif composé de plusieurs étapes de concertation :

- Étape 1 : Concertation informelle de proximité,
- Étape 2 : Concertation formelle et contributive,
- Étape 3 : Concertation opérationnelle.

Étape 1 de concertation informelle de proximité

=> LA CONCERTATION « HORS-LES-MURS »

Sur chacun des 6 secteurs de concertation « hors-les-murs » (Gare Matabiau, Bayard - Belfort, Raisin - SERNAM – Maroc – Chalets Roquelaine, Bonnefoy - Lapujade, Marengo - Cheminots - Périole, Michel Ange), il est prévu la présence de 2 à 3 médiateurs pour réaliser :

- 3 sessions de micro-trottoir (de 2h30 à 3h) dont 1 session filmée,
- des rencontres avec des commerçants et des acteurs économiques,
- un travail avec les associations de quartier,
- un temps de restitution.

L'objectif du dispositif de présence sur le terrain est le suivant :

- recueillir les préoccupations locales,
- donner de l'information sur les projets,
- mobiliser et attirer des publics éloignés dans le dispositif.

=> NOVEMBRE A MI-DECEMBRE 2018

Étape 2 de concertation formelle et contributive

=> LES ATELIERS THEMATIQUES CONTRIBUTIFS

Il est envisagé l'organisation de 3 ateliers de travail organisés sous la forme d'ateliers participatifs. Les thématiques abordées durant ces ateliers et les formats d'animation des ateliers seront à préciser selon les projets et les contextes de chacun des quartiers au regard des enseignements tirés de la concertation « hors-les-murs ».

Ce dispositif de concertation en ateliers thématiques poursuivra plusieurs objectifs :

- **Mettre en place des ateliers de travail contributifs** (et non descendants) thématiques.
- **Approfondir les thèmes importants.**
- **Préciser et approfondir certains projets** identifiés.

=> FEVRIER A MAI 2019

Pendant le temps de l'enquête publique, prévue en mars/avril 2019, le dispositif de concertation volontaire marquera un temps d'arrêt.

Étape 3 de concertation opérationnelle

=> LES ATELIERS D'APPROFONDISSEMENT DE PROJET

Suite à l'enquête publique et aux bilans des 2 premiers temps de concertation, 4 ateliers participatifs d'approfondissement opérationnel seront organisés afin de :

- **Préciser et retravailler le projet** pour permettre un cadrage en amont du lancement des études opérationnelles ;
- **Engager un travail plus spécifique sur les espaces publics** des quartiers, en amont du lancement des études opérationnelles avec les associations de quartier et les habitants.

=> JUIN A FIN 2019

La réalisation d'un bilan de la concertation

Ce bilan de la concertation sera organisé de manière à restituer les apports de la concertation aux participants. Il sera alimenté par des **bilans intermédiaires**, réalisés à l'issue de chacune des étapes décrites ci-dessus.

L'objectif sera, avant la création de la ZAC Toulouse EuroSudOuest, de :

- faire un **bilan de la concertation**, en faisant notamment ressortir les thèmes, questions ou préoccupations majeurs issus de la démarche ;
- présenter leurs **modalités de prise en compte dans le projet** par les maîtrises d'ouvrage.

=> FIN 2019

LES ENGAGEMENTS D'EUROPOLIA, DE TOULOUSE METROPOLE ET DES PARTICIPANTS A LA CONCERTATION

Tous les participants à la concertation s'engagent à inscrire leurs échanges dans une relation de courtoisie, en écoutant, en respectant et en donnant considération aux différentes opinions qui s'expriment.

La maîtrise d'ouvrage s'engage :

- à étudier et débattre des propositions émises par les participants dans le cadre de la concertation dans un esprit d'écoute, d'ouverture, et de sincérité ;
- à établir et à consolider un calendrier de réunions le plus en amont possible afin de favoriser la mobilisation des personnes concernées ou des personnes souhaitant participer ;
- à veiller à ce que les échanges puissent se dérouler dans les meilleures conditions dans l'organisation des Ateliers. A ce titre, une attention particulière sera portée aux phases préparatoires. Certaines informations/éléments ne peuvent être dissociés des explications, dès lors qu'il le sera possible, des documents pourront être transmis avec la mention en « projet » suite aux réunions ;

- à informer les participants à la concertation de projets ou d'actions à l'intérieur du périmètre de projet ;
- à ce que les avis, informations et propositions délivrés lors de chaque réunion soient consignés dans des comptes rendus, mis à disposition du public.

Les participants s'engagent :

- à formuler des avis, contributions et propositions pour les soumettre au débat ;
- à agir dans un esprit d'écoute, de bienveillance, de respect, d'ouverture, de sincérité, de loyauté ;
- à confirmer auprès d'Europolia et de Toulouse Métropole leur présence aux instances de concertation au moins 48 heures avant la date de la réunion, en précisant le(s) nom(s) et la (les) fonction(s) des participants ou de leur(s) représentant(e-es) ;
- à respecter les autres participants, en évitant de diffuser des informations partielles ou déformées auprès d'un tiers extérieur à son organisme.

L'application de cette charte doit permettre d'instaurer un dialogue de confiance entre les participants aux différentes phases de la concertation et ainsi de contribuer de manière transparente et ouverte.

Annexe : Périmètre du projet urbain Toulouse EuroSudOuest

